

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le 29 septembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 26 septembre 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/07/02</b>
<b>Vente de la parcelle cadastrée section A n°4298</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Monsieur Jean-François DESHAYES donne pouvoir à M. Gérard BURNET

**Absents excusés** Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur Jean-François DESHAYES

**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

La parcelle cadastrée section A n°4298, d'une contenance de 6 m<sup>2</sup>, située au lieu-dit Le Morzay - Plan Droit, est propriété de la commune de Vallorcine.

Monsieur Alex ANCEY a proposé à la commune, au mois de juillet 2023, d'acquérir cette parcelle afin d'avoir un accès plus large au domaine public sur la route du Morzay – Plan Droit.

Une proposition de vente, au tarif de 134€/m<sup>2</sup>, soit 804€ pour l'ensemble de la parcelle, a été faite au propriétaire, cette dernière a été acceptée.

**Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section A n°4298, pour un montant total de 804€ (huit cent quatre euros) ;
- **APPROUVE** que les frais afférents à cette vente soient à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
**François COUTAGNE**



Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**



La présente délibération est transmise à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches